

## INDONESIE

### Mine de Weda Bay

- **Informations sur la mine :**

Emplacement : Ile d'Halmahera, archipel des Moluques

Type : ciel ouvert

Superficie : 2650 ha

Minerai exploité : Nickel

Exploitant: Eramet (France)

- **Peuple concerné :**

Les Togutil, peuple autochtone nomade, vivent au cœur du massif forestier, dépendant encore fortement de la nature pour leur mode de vie. Inquiets de la déforestation induite par le projet et des risques sévères de pollution, les Togutil ont réclamé leur droit de consentement libre, préalable et informé, reconnu par la



Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples Autochtones. La consultation des communautés ne semble pas pour ces communautés permettre de peser réellement sur le projet. Des manifestations contre le projet ont déjà eu lieu en 2008. Selon Eramet des consultations ont été menées mais sous la forme de réunions d'informations, considérant qu'il s'agit « d'un groupe vulnérable » et qu'en tant que tel « il faut lui accorder une attention particulière en matière de consultation et de développement communautaire ». L'évaluation des impacts potentiels sur le mode de vie et les

moyens de subsistance a donc été intégrée dans les études, notamment concernant l'identification de sites sacrés. Des plans de développement, de préservation de l'héritage culturel, d'acquisition de terres en cas de déplacement de population sont également prévus officiellement et une fondation d'entreprise a été créée en 2010.

- **Degré d'avancement :**

C'est une société canadienne qui a investi sur Weda Bay, rachetée en 2006 par Eramet au terme d'une OPA. Le groupe est aujourd'hui l'actionnaire majoritaire de Weda Bay Minerals devant Mitsubishi et le gouvernement indonésien via une société d'Etat. Le projet de mine et d'usine de traitement du nickel a fait partie des 13 projets de mines à ciel ouvert ayant obtenu un permis d'exploitation avant la loi de protection des forêts de 1999. La levée exceptionnelle de l'interdiction en 2004, visait particulièrement ces projets, les sociétés risquant de demander des indemnisations pour rupture de contrat.

La Banque Mondiale a accordé sa caution à ce projet en août 2010. Les premières prospections permettent d'estimer à 5 millions de tonnes le volume potentiellement exploitable de nickel soit la deuxième réserve mondiale actuelle. Le conseil d'administration validera ou non le projet en 2012. En cas de validation, l'exploitation commencerait en 2016. Néanmoins, la déforestation a d'ores et déjà débuté puisque l'installation d'une base est en cours.



- **Impacts sociaux et environnementaux :**

Le projet utilise l'hydrométallurgie, peu énergivore mais qui utilise des réactifs chimiques de type acide ou oxydant, faisant ainsi craindre les accidents et rejets chimiques dans le sol, l'eau et la terre. Selon l'agence multilatérale de garantie des investissements de la Banque Mondiale (MIGA), qui a donné sa caution au projet après une étude des impacts sociaux et environnementaux, la mine utilisera un système clos pour son procédé de traitement du minerai, n'entraînant aucun déversement de produits chimiques dans la baie, qu'aucune population ne sera déplacée et que la mine n'utilisera que moins de 500 hectares de forêts protégées, sachant que le projet s'accompagnera d'un reboisement.

Les ONG ont contesté ces résultats indiquant que les résidus seraient enterrés dans une zone sismique et soumise à des pluies torrentielles impliquant une surveillance perpétuelle, selon une contre étude, commanditée par Earthworks et Bank information center, et menée par Robert Moran, un chercheur indépendant.

**Sources :**

<http://www.amidelaterre.org/Du-nickel-sous-la-foret-le-groupe.html>

[http://www.novethic.fr/novethic/entreprises/impact\\_local/un\\_projet\\_francais\\_mine\\_nickel\\_conteste\\_en\\_indonesie/131622.jsp](http://www.novethic.fr/novethic/entreprises/impact_local/un_projet_francais_mine_nickel_conteste_en_indonesie/131622.jsp)

[http://www.miga.org/documents/WBN\\_FAQs\\_9\\_Aug\\_2010.pdf](http://www.miga.org/documents/WBN_FAQs_9_Aug_2010.pdf)

<http://www.aramet.fr/fr/Site/Template/T1.aspx?SELECTID=286&ID=195>

[http://www.aramet.fr/fr/PRODUCTION\\_GALLERY\\_CONTENT/DOCUMENTS/Nos\\_metiers/Nickel/WBN\\_Un\\_projet\\_respectueux\\_des\\_hommes\\_et\\_de\\_la\\_nature\\_fr.pdf](http://www.aramet.fr/fr/PRODUCTION_GALLERY_CONTENT/DOCUMENTS/Nos_metiers/Nickel/WBN_Un_projet_respectueux_des_hommes_et_de_la_nature_fr.pdf)

**Voir les détails du suivi par la CAO :**

[http://www.cao-ombudsman.org/cases/case\\_detail.aspx?id=158](http://www.cao-ombudsman.org/cases/case_detail.aspx?id=158)